

MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME ET INFORMATIONS

Vous devez présenter votre demande d'aide financière sur le formulaire annexé au présent dépliant en suivant les instructions qui y sont prescrites. Vous pouvez également télécharger des copies de ce formulaire sur le portail Internet de la Ville de Laval : www.ville.laval.qc.ca.

Pour obtenir une copie conforme de l'index aux immeubles, présentez-vous à l'adresse suivante :

Bureau de la publicité des droits

Palais de justice de Laval

2800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec

Tél. : 450 682-1040

ou consultez le Registre foncier du Québec en **cliquant ici**.

 311 ou 450 978-8000
www.ville.laval.qc.ca



REVITALISATION CONSTRUCTION D'UNITÉS DE LOGEMENT

Aide financière aux propriétaires
d'une nouvelle unité de logement
construite dans le secteur
de la station de métro Concorde

PROGRAMME DE RELOCALISATION ET DE REVITALISATION
DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DE LA STATION
DE MÉTRO CONCORDE

Règlement L-11361



Le présent dépliant résume les conditions d'application du programme municipal de relocalisation et de revitalisation pour le secteur de la station de métro Concorde. Le règlement numéro L-11361 de la Ville de Laval à seule valeur légale.



